

SESSION 2024 –Baccalauréat Professionnel

Epreuve de contrôle (ECT)

Informations aux candidats

Les résultats seront publiés **le 08 juillet 2024** à partir de 13h00. Si vous devez vous présenter à l'épreuve de contrôle (ECT), veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

En quoi consiste l'ECT

L'ECT consiste en deux interrogations orales d'une durée de 15 minutes.

Les disciplines concernées pour les deux sous-épreuves sont les suivantes :

| Première sous-épreuve | Seconde sous-épreuve |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• mathématiques• physique-chimie• économie-droit ou économie-gestion (selon la spécialité)• prévention santé environnement | <ul style="list-style-type: none">• français• histoire-géographie et enseignement moral et civique. |

Pour chaque sous-épreuve choisie, vous traitez un sujet tiré au sort et bénéficiez d'un temps de préparation de 15 minutes.

Important pour la saisie du choix des sous-épreuves

- **Vous êtes candidat scolaire** : vous devez vous rapprocher de votre établissement pour le choix et la saisie des sous-épreuves.
- **Vous êtes candidat individuel ou bénéficiant d'un enseignement à distance** : vous devez vous présenter dans l'établissement dans lequel vous êtes affecté pour l'épreuve de contrôle (information indiquée sur la dernière convocation reçue).

Dans les deux cas, vous devez choisir les deux sous-épreuves **le 8 juillet au plus tard à 15h30**.



Le bénéfice sur une discipline ne peut être choisi pour les deux sous-épreuves d'ECT

Convocation à l'épreuve de contrôle

Vous récupérez votre convocation à l'épreuve de contrôle, avec la date et l'heure convenues, dans l'application **Cyclades**/espace Candidats **le 08 juillet en fin d'après-midi** ou auprès de l'établissement dans lequel vous êtes affecté pour l'épreuve de contrôle (pour rappel, l'information sur l'affectation du lieu d'ECT est indiquée sur la dernière convocation reçue).

Résultats

Selon la spécialité, les résultats seront publiés dans votre espace **Cyclades** entre le 09 et le 10 juillet 2024. Ils peuvent être également affichés dans l'établissement dans lequel vous avez passé l'épreuve de contrôle.